

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2021-01**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **5 juillet 2021 à 20h00** à la salle du conseil municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Demandeur et identification du site concerné :

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2021-01 déposée par Monsieur Simon Pelletier et 9002-7301 Québec inc. pour les propriétés situées au 29 route 132 à Baie-des-Sables sur les lots 5 933 331 et 5 935 236 du cadastre du Québec (Matricules : 7395-19-7885 et 7396-31-5833).

Nature et effets :

Autoriser que la largeur du terrain résidentiel ait un frontage sur la ligne avant de 30.48 mètres, alors que le chapitre 4.2.1 du règlement de zonage stipule une largeur minimale de lot non desservi de 50.00 mètres.

Autoriser que soit implantée une remise agricole à 2.23 mètres de la limite latérale de terrain Ouest, alors que les chapitres 6.4 et 7.2.4 du règlement de zonage stipule une marge de recul latérale minimale de 3.00 mètres pour cet usage.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le conseil municipal, rendrait ces propriétés conformes à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance ou en transmettant un écrit à l'avance par courriel à baiedessables@lamatanie.ca ou par la poste au bureau municipal.

Donné à Baie-des-Sables, ce 15 juin 2021.

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier